

Évaluation de suivi des cursus « Informatique »

2016-2017

RAPPORT D'ÉVALUATION DE SUIVI

**Institut provincial d'enseignement de promotion sociale (IPEPS) de Wallonie
picarde**

Bachelier en Informatique de gestion

Comité de suivi :
Mme Dorothea DE JAGER et M. Fabrice KORDON

19 juin 2017

INTRODUCTION

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2016-2017 à l'évaluation de suivi des cursus « Informatique ». Cette évaluation se situe dans la continuité de l'évaluation précédente de ces cursus, organisée en 2011-2012.

Dans ce cadre, Mme Dorothea DE JAGER et M. Fabrice KORDON¹, mandatés par l'AEQES et accompagnés par un membre de la Cellule exécutive, se sont rendus le 24 novembre 2016 à l'Institut provincial d'enseignement de promotion sociale (IPEPS) de Wallonie picarde. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du dossier d'avancement remis par l'entité et à l'issue des entretiens, des observations réalisés *in situ* et de la consultation des documents mis à disposition. Bien que l'objet de la présente évaluation de suivi soit le bachelier en Informatique de gestion, la visite de suivi (et le rapport qui en découle) ne constitue pas une nouvelle évaluation du programme ; elle vise à mettre en lumière l'état de réalisation du plan d'action établi suite à la visite de 2011² ainsi qu'un ensemble de recommandations en vue de l'amélioration de la culture qualité. En ce sens, le rapport comporte moins des éléments spécifiques au programme que des recommandations plus générales sur la gestion du programme et la démarche qualité qui s'y rapporte.

Un entretien supplémentaire a été organisé lors de la visite de suivi à l'IEPSCF Mouscron, le 21 février 2017, visant à examiner plus spécifiquement les éléments liés la codiplomation du bachelier, avec l'ensemble des directions des établissements concernés. Les représentants de l'IEPSCF Colfontaine, de l'IEPSCF Mouscron et de l'IEPSCF Péruwelz y ont participé ; la direction de l'IPEPS de Wallonie Picarde, établissement qui devrait entrer dans la codiplomation à partir de septembre 2017, s'est, quant à elle, trouvée empêchée d'y participer. Les éléments de ce rapport ont été soumis à l'ensemble des représentants des quatre établissements pour un éventuel droit de réponse commun aux quatre établissements. Cet éventuel droit de réponse commun des établissements figurera au sein du rapport de l'IEPSCF Mouscron, où s'est tenu l'entretien supplémentaire.

Le comité de suivi tient à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation. Il désire aussi remercier les membres de la direction, les membres du personnel enseignant et les étudiants qui ont participé aux entrevues et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience.

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'Institut provincial d'enseignement de promotion sociale (IPEPS) de Wallonie picarde, anciennement Institut provincial d'enseignement de promotion sociale du Hainaut occidental (IPEPSHO) a son siège administratif situé à Tournai. Les bacheliers en Comptabilité et en Informatique de gestion offerts par l'IPEPS de Wallonie picarde sont donnés sur le campus de Tournai, campus partagé avec un autre établissement d'enseignement supérieur de la province du Hainaut, pouvoir organisateur (PO) de l'IPEPS de Wallonie picarde.

Dispensé depuis 2007, le bachelier en Informatique de gestion connaît une population peu fournie, qui diminue régulièrement.

¹ Composition du comité des experts et bref *curriculum vitae* de chacun de ses membres disponibles sur : http://aeqes.be/experts_comites.cfm (consulté le 17 novembre 2016).

² Disponible sur http://www.aeqes.be/rapports_evaluation_details.cfm?documents_id=229 (consulté le 9 mai 2017).

L'IPEPS de Wallonie picarde appartient au réseau du Conseil des Pouvoirs Organiseurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné (CPEONS). Comme précisé plus haut, son pouvoir organisateur est la province du Hainaut. Ce dernier dispose entre autres de prérogatives en termes de recrutement, d'évaluation, de promotion du personnel (nomination des enseignants, évaluation de leur fonctionnement) et de budget de fonctionnement.

PARTIE 1 : PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DE CONTEXTE DEPUIS L'ÉVALUATION INITIALE

En premier lieu, le siège administratif de l'établissement a été transféré de Leuze-en-Hainaut à Tournai pour améliorer la visibilité des bacheliers. Vers la même période, le nom de l'établissement a changé : de « Institut provincial d'enseignement de promotion sociale du Hainaut occidental » (IPEPSHO), il est devenu « l'Institut provincial d'enseignement de promotion sociale de Wallonie picarde » avec un nouveau site web, imposé et commun à tous les établissements scolaires provinciaux de Wallonie picarde, où l'institut et le cursus offert sont difficiles à trouver. Cela a hautement détérioré la visibilité des diplômés concernés.

De plus, il y a eu des changements dans le cadre du personnel et ce, à différents niveaux : une secrétaire de Tournai a été déplacée sur le site de Leuze en 2011 et un nouveau chef de service administratif a pris ses fonctions à la direction régionale en 2015.

En ce qui concerne les cursus situés à Tournai, la directrice a été absente de longues périodes depuis 2014 et est définitivement retraitée depuis novembre 2016, la direction a été assurée par la sous-directrice. C'est elle qui prend en charge la coordination de la qualité, secondée par l'économiste qui fait fonction de sous-directrice. Depuis novembre 2013, on compte aussi un mi-temps de commis à Tournai, qui travaille aussi à la coordination qualité.

Comme tout établissement d'enseignement supérieur, l'IPEPS de Wallonie picarde a dû s'adapter aux exigences du décret « Paysage »³ (ou également dit : « Marcourt »), mais cela n'est pas mentionné par l'établissement comme avancée significative, probablement parce que les établissements d'enseignement de promotion sociale connaissaient déjà, depuis le décret de 1991, une structure modulaire de l'enseignement.

PARTIE 2 : RÉALISATION DU PLAN D'ACTION INITIAL

Le plan d'action initial identifiait trois axes prioritaires : l'axe « aide à la réussite », l'axe « contacts avec l'extérieur » et l'axe « augmenter le nombre d'étudiants ». Les membres du comité de suivi formulent ci-après leurs constats et recommandations selon ces axes, sans ordre de priorité, en identifiant d'abord progrès accomplis, puis les éléments n'ayant pas ou peu évolué entre l'évaluation initiale de 2012 et 2016.

Axe 1 : aide à la réussite

a) Principaux progrès accomplis entre 2012 et 2016

- En ce qui concerne les stages, élément important pour un cursus professionnalisant, beaucoup de progrès sont notés : des réunions d'information, un vademécum destiné aux étudiants, des grilles d'évaluation, des modalités d'accompagnement ont fait l'objet d'un suivi, à la satisfaction des étudiants.
- Un certain nombre de fiches UE (unités d'enseignement) ont été réalisées, mais il subsiste des enseignements qui n'en ont pas, surtout dans des domaines où des enseignants ont été récemment engagés, ou qui n'ont pas été fournis au comité de suivi lors de la visite.
- Les enseignements sont systématiquement évalués par les étudiants à la fin de l'UE, ce qui semble amener des améliorations.

³ Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (disponible en cliquant [ici](#)). Une brève description de ce décret est présentée dans : AEQES, « l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles », Bruxelles, 2016, page 14 (disponible [ici](#)).

- Des rencontres pédagogiques régulières entre enseignants (une fois par semestre) ont été introduites, rencontres au cours desquelles des thèmes comme les unités d'enseignement, les vadémécums, les grilles d'évaluation, sont discutés.

b) Éléments ayant pas ou peu évolué entre 2012 et 2016

- Le comité de suivi note l'absence d'une vision pédagogique globale du programme, visant à répondre à des questions du type : « quelle spécificité souhaitez-vous impulser à la formation ? ». Cette vision de la formation permettrait de la distinguer dans le paysage local. Une direction pédagogique manque ; celle-ci pouvant consister en des professeurs eux-mêmes, et au besoin, être élargie à des professionnels.

Droit de réponse de l'établissement

- Un retour aux étudiants sur les résultats des évaluations des enseignements par les étudiants manque, ce qui s'avère important pour les motiver à continuer à répondre à ce type d'enquêtes.
- Un retour aux étudiants sur leur travail manque aussi ; il serait intéressant de publier des versions corrigées en ligne.
- Le comité de suivi pointe trois éléments pénalisant l'aide à la réussite : l'accès au réseau internet, des machines sous-dimensionnées et l'accès à des ouvrages de référence récents en informatique (au sein d'une bibliothèque locale ou partagée avec un autre institut).

Axe 2 : contacts avec l'extérieur

a) Principaux progrès accomplis

- Des experts de la profession ont été invités à faire des conférences ; ceci permet, aussi bien aux étudiants qu'aux enseignants, de suivre de plus près les développements de la profession.
- Deux professionnels, anciens étudiants, ont été engagés pour donner des cours, ce qui est très apprécié par les étudiants. Ils contribuent à exposer les étudiants à des expériences professionnelles récentes ainsi qu'à les former à des attitudes nécessaires pour évoluer au sein du monde professionnel.
- Il existe des possibilités de formation continue pour les enseignants.

b) Éléments ayant pas ou peu évolué

- Il n'y a pas de pilotage de la formation continue des enseignants qui entrerait dans une vision globale des enseignements du bachelier. Une direction pédagogique pourrait remédier à cela.

Droit de réponse de l'établissement

- L'établissement pourrait bénéficier de l'expertise du monde extérieur, par exemple pour identifier des stages et des débouchés, offrir des avis ponctuels sur un sujet pédagogique ou technique, développer l'offre de conférences.

- De même, les enseignants pourraient être consultés dans le cadre du projet de partenariats avec d'autres formations de promotion sociale ou avec d'autres institutions.
- Un réseau d'anciens étudiants n'est pas en place. Un tel réseau pourrait être exploité pour obtenir des stages, informer les étudiants actuels et futurs sur le contenu et les défis que constituent une reprise d'études en informatique de gestion.

Axe 3 : augmenter le nombre d'étudiants

a) Principaux progrès accomplis

- Le comité de suivi a constaté un effort pour endiguer la diminution du nombre d'étudiants : par exemple, la volonté de s'associer à d'autres établissements d'enseignement de promotion sociale, et d'assurer un suivi des étudiants qui risquent de décrocher. Ces efforts sont hélas restés sans résultat à ce stade.

b) Éléments ayant pas ou peu évolué

- Il y a des informations sur le site en ligne, mais le site en lui-même est difficile à trouver (il est notamment très mal référencé dans *Google*) et les informations qu'il contient sont très succinctes. Le comité de suivi attire l'attention sur l'importance primordiale d'avoir un site web accessible, référencé, à jour, et unique. D'autres actions devraient être menées pour augmenter la visibilité de la formation.

PARTIE 3 : RECOMMANDATIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE CULTURE QUALITÉ

Le comité de suivi note qu'une vision stratégique explicite n'a pas été formulée. Dans ce but, un ensemble de recommandations est formulé un ensemble de recommandations visant à aider l'établissement à poursuivre ses efforts d'amélioration. Le comité de suivi recommande les mesures suivantes :

- Créer une direction pédagogique, avec comme objectif de donner une « couleur » spécifique à la formation, d'en développer une vision globale. Cela permettra d'augmenter la visibilité du cursus auprès des employeurs et du public cible.
- Assurer que cette couleur spécifique apparaisse directement lors des recherches sur internet.
- Considérer des coopérations avec des établissements d'enseignement supérieur (éventuellement également avec des hautes écoles) pour partager des enseignants et des enseignements. C'est aussi conforme à l'esprit du décret Paysage qui veut stimuler la coopération au niveau régional.
- Travailler plus sur l'élaboration des acquis d'apprentissage (AA) en valorisant ce que les étudiants ont fait/font dans d'autres écoles ou dans leur vie professionnelle et encourager les étudiants à en faire usage. Cela pourrait accélérer leurs études et diminuer les décrochages.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

- Personnaliser le suivi en général et créer un tutorat, stimuler le travail en groupe et mettre des cours en ligne pour rendre possible le rattrapage (le comité de suivi estime que la plateforme d'apprentissage à distance est sous-utilisé pour ce type de formation).

- Stimuler les échanges entre les différentes parties prenantes : direction et administratifs, équipe enseignante, étudiants.
- Analyser les réponses des questionnaires d'évaluation des UE par les étudiants pour en extraire des thèmes qui feraient l'objet de l'amélioration de l'enseignement ; assurer un retour aux étudiants des résultats des questionnaires, des améliorations apportées ou à apporter en fonction de ceux-ci.
- Valoriser et stimuler les initiatives des enseignants.
- Rediscuter et motiver les choix des langages de programmation.
- Le comité de suivi note que l'Institut a bien intégré les principes de la démarche qualité, c'est-à-dire de travailler sur le cycle PDCA (*plan-do-check-act*, ou roue de Deming). Pour un pilotage en phase avec les évolutions, le comité de suivi recommande de faire des plans d'action annuels sur base d'analyses Swot et de faire un suivi de ce qui est accompli et non accompli.
- Ne pas relâcher les efforts sur la visibilité, lors de l'établissement de partenariats avec les autres établissements d'enseignement de promotion sociale.
- Mettre en ligne les finalités professionnelles de chaque UE ainsi que les objectifs détaillés, assurer que les communications importantes pour les étudiants figurent en ligne.

CONCLUSION GÉNÉRALE

L'Institut provincial d'enseignement de promotion sociale de Wallonie picarde, plus spécifiquement le cursus de bachelier en Informatique de gestion, est passé par une période difficile, avec une baisse continue du nombre d'étudiants. Le changement de nom et la difficulté à trouver le cursus sur le réseau (moteur de recherche) y ont sans doute pas mal contribué. Le faible nombre d'étudiants actuels risque de nuire à la qualité de l'enseignement à cause de l'hétérogénéité des groupes et à cause du fait certains modules ne s'ouvrent qu'une année sur deux (cela nuit aux choix et à la progression des étudiants).

L'IPEPS de Wallonie picarde connaît des limitations dans son développement à cause des structures dans lequel il se trouve. L'institut pourrait revendiquer plus d'autonomie par rapport au pouvoir organisateur afin de pouvoir communiquer sur ses atouts, en faire la publicité vers le monde extérieur en général et les candidats étudiants en particulier. Le comité de suivi estime aussi que la coexistence de deux mécanismes d'évaluation, celui de l'inspection et de l'AEQES basés sur deux philosophies différentes, font peser un poids excessif sur l'institut, tout particulièrement lorsque des visites sont pratiquées à peu de distance temporelle.

Toutefois, l'IPEPS de Wallonie picarde a fait des progrès dans sa démarche qualité, surtout en ce qui concerne l'aide à la réussite, les stages et leur suivi, ainsi que l'implication des professionnels dans l'enseignement. La structure d'un cycle qualité PDCA est en train d'être mise en place. Les responsables sont aussi assez réalistes et cherchent à collaborer avec d'autres instituts d'enseignement de promotion sociale.

Le comité de suivi tient finalement à souligner le dévouement du personnel aux objectifs de la

promotion sociale, et ce à tous les niveaux de l'établissement, direction, personnel administratif, enseignants.



Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel :

Page	Partie	Point ¹	Observation de fond
5	Partie 2 Axe 1	b) §1. lignes 4 et 5	Remarque concernant la direction pédagogique : <i>Comme le nombre de chargés de cours est restreint et que l'un des professeurs a la charge d'un grand nombre de modules, supervise les stages et l'épreuve intégrée, celui-ci est considéré par tous comme le directeur pédagogique de la section.</i>
5	Partie 2 Axe 2	b) §1. ligne1	Remarque concernant le pilotage de la formation continue des enseignants : <i>La formation continue n'est pas obligatoire en EPS. Même si elle est vivement encouragée, aucun pilotage ne pourrait l'imposer.</i>
6	Partie 3	§5 puce 4	Remarque concernant la valorisation des AA : <i>Les acquis d'apprentissage obtenus par des études antérieures, une expérience professionnelle ou personnelle sont valorisés. Ils permettent l'obtention de la reconnaissance de capacités pour la totalité d'une unité de formation ou une dispense partielle. Ils font l'objet d'une procédure définie et les étudiants sont informés des modalités à suivre (document de demande, conditions de base de la reconnaissance /dispense (tests ou diplôme antérieur), décision du conseil des études et attestation).</i>

Nom et signature du(de la) Directeur(-trice)

Nom et signature du (de la) coordonnateur(-trice)
de l'autoévaluation

Chantal Dierick
IPEPS de Wallonie picarde

Chantal Dierick
IPEPS de Wallonie picarde

¹ Mentionner le paragraphe ou le n° de la ligne.